

SLRS



Rapport annuel 2020

**Fondation suisse pour le recyclage des sources lumineuses
et luminaires SLRS**

Sommaire

Page

L'année en quelques chiffres _____ 1-2

Synthèse de l'année _____ 3

Bilan au 31 décembre 2020 _____ 4

Compte de résultats _____ 5

Rapport annuel 2020 de la Fondation suisse pour le recyclage des sources lumineuses et luminaires SLRS

L'année en quelques chiffres

Sources lumineuses

Le nombre de sources lumineuses soumises à l'obligation d'être récupérées et actuellement en circulation en Suisse par les membres du pool SLRS et SENS a diminué de 1,81 % par rapport à l'année précédente.

La quantité totale de sources lumineuses récupérées, exprimée en kg, est en diminution de 9,17 %. Si l'on part d'un poids moyen de 120 grammes par pièce, le nombre de sources lumineuses récupérées dans notre système avoisine 8,352 millions de kg. Les coûts d'élimination se sont élevés l'année passée à 2,82 francs par kg de sources lumineuses (avec paiement spécial Covid), c'est-à-dire 0,11 franc supplémentaire par kg. Cela est dû aux coûts supplémentaires encourus par les entreprises de récupération, car la qualité des déchets collectés n'est pas toujours respectée. Ces coûts tiennent compte de la collecte, du transport, du recyclage, du contrôle et de l'établissement des rapports. Ils comprennent aussi les coûts supplémentaires générés par la mise au point de la filière spéciale d'élimination des lampes à décharge à haute pression (HID). Ces résultats confirment la position de la Suisse parmi les meilleurs pays européens en matière de recyclage, offrant en prime un système de récupération très convivial pour les consommateurs finaux et très pratique pour les entreprises (solutions « Business to Business » B2B).

Luminaires

En ce qui concerne le nombre de luminaires mis en circulation et soumis à la TAR, on observe une hausse de 2,54 %.

Les quantités de luminaires récupérés ont connu une hausse de 2,96 %. Quant aux charges d'élimination, elles ont augmenté de 2,91 %. En 2020, les coûts pour la collecte, le transport et le recyclage des luminaires s'élevaient à 0,46 franc par kg de luminaires (avec paiement spécial Covid), soit au même niveau que l'année précédente. De nouveaux relevés ont indiqué que le poids des luminaires avait sensiblement diminué au fil des années. Ils pèsent aujourd'hui en moyenne 1,5 kg, contre 2,5 kg au début des activités de SLRS.

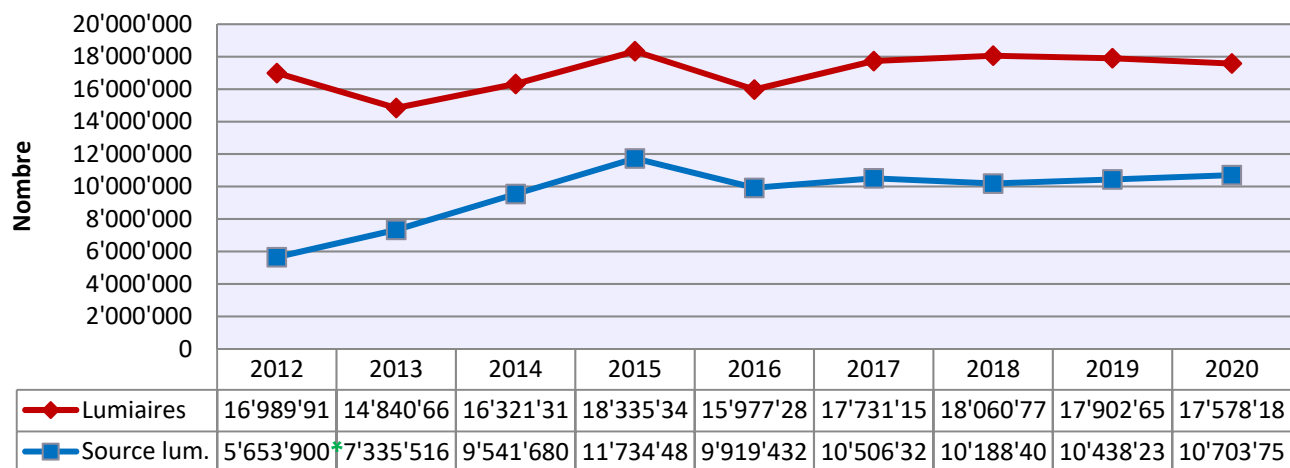
Finances et participants au pool

La fondation SLRS continue de disposer d'une assise financière solide. Le fonds des sources lumineuses a diminué de 200 000 francs et atteint 11,821 millions de francs. Le fonds des luminaires, quant à lui, a diminué de 100 000 francs et s'élève à 5,333 millions de francs. Cette réduction est délibérée; elle résulte de la baisse du tarif TAR en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2013, tant sur les luminaires que sur les sources lumineuses.

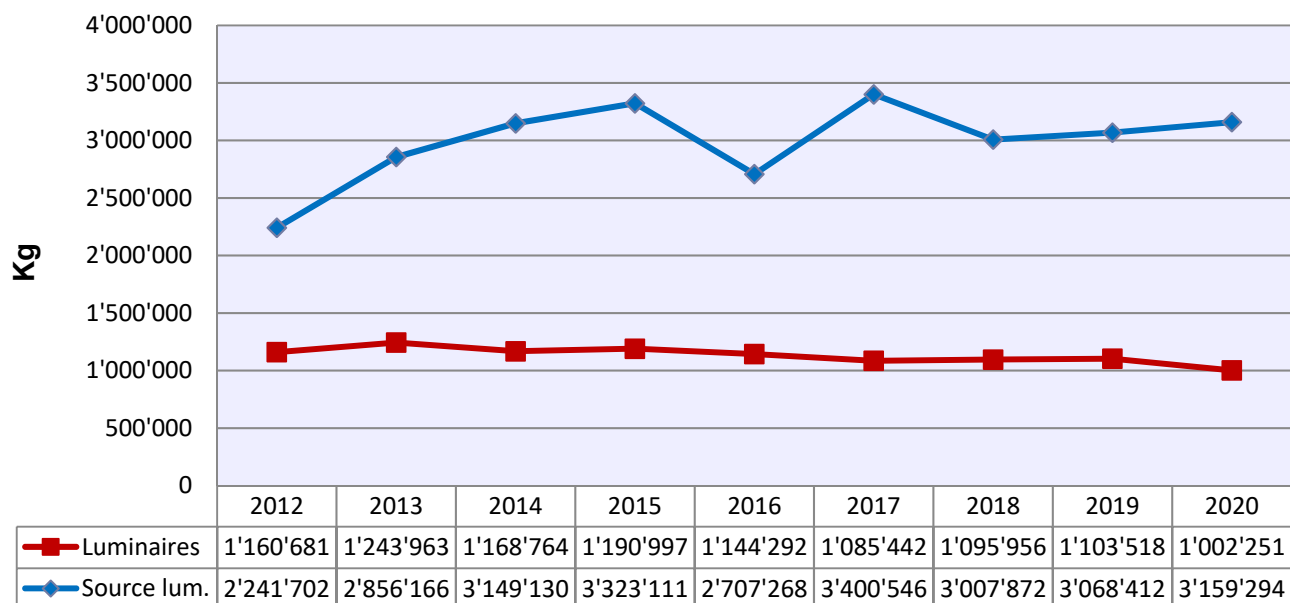
Nous avons réussi à convaincre quelques nouveaux membres à rejoindre notre pool et nous avons poursuivi une collaboration efficace avec tous les partenaires faisant partie de notre système.

Statistiques

Nombre de sources lumineuses et luminaires mis en circulation et soumis à l'obligation de récupération



Quantité d'appareils récupérés



Synthèse de l'année

Comme au cours des années passées, SLRS a dû faire face en 2020 à des défis exigeants.

Révision de l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA)

Au cours de l'année s'est tenue la consultation relative au projet d'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA) (<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/droit/consultations.html>). À l'instar des autres gestionnaires de systèmes de récupération, SLRS a pris part à la consultation.

SLRS estime que le projet requiert des améliorations et a suggéré diverses modifications:

(1) L'exemption d'une interprofession ne devrait pas se baser sur la catégorie d'appareils, mais sur chaque fabricant / importateur / revendeur avec toute sa gamme d'appareils.

(2) Les fabricants / importateurs / revendeurs dont le siège social ne se situe pas en Suisse devraient aussi être soumis au principe d'obligation.

(3) Les termes « rémunération à la hauteur des coûts » devraient être remplacés par « rémunération conforme au marché ».

(4) La composition et les tâches de l'« organe spécialisé » devraient être modifiées.

(5) L'organisation privée mandatée par la Confédération devrait se voir attribuer le mandat supplémentaire d'une « clearing house », ce qui signifie qu'elle devrait définir la hauteur des parts de l'organisation privée et des interprofessions exemptées par rapport à la récupération, au transport et au recyclage des appareils électriques et électroniques usagés.

(6) Les interprofessions exemptées devraient être intégrées dans l'organisme responsable des audits; l'élimination respectueuse de l'environnement ainsi que la transparence concernant l'ensemble des flux de matériaux et de substances – de la récupération au recyclage – devraient être entièrement garanties.

Le rapport sur la procédure de consultation est encore en suspens.

Révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE)

SLRS a décidé, en collaboration avec les autres gestionnaires de systèmes de récupération et Swiss Recycling, de participer aux travaux relatifs à la révision de la loi sur la protection de l'environnement. Une base légale est importante, notamment pour résoudre le problème des bénéficiaires sans contrepartie (« free-rider problem » ou problème du passager clandestin).

Communication

Comme au cours des années précédentes, SLRS a étroitement collaboré avec Swiss Recycling sur le plan de la communication. Malgré la pandémie liée au Covid, la campagne de sensibilisation planifiée a pu être menée en 2020, avec un léger retard par rapport au calendrier initialement prévu.

Par ailleurs, comme depuis la création de la fondation SLRS, des annonces ont été publiées de manière régulière dans les médias pertinents, en particulier dans les revues spécialisées du domaine de la construction et de l'entretien des bâtiments.

Réflexions sur l'avenir de SLRS

Les réflexions initiées en 2019 à propos de l'avenir de l'association SLRS ont été poursuivies, notamment du fait que la technologie d'éclairage qui domine aujourd'hui, à savoir le LED, ne requiert pas de voies d'élimination séparées, contrairement aux lampes à économie d'énergie.

Augmentation temporaire de l'indemnité pour les entreprises d'élimination

À l'instar de nombreuses sociétés, les entreprises d'élimination ont été impactées par la pandémie liée au Covid. Pour tenir compte de cette situation, le Conseil de fondation a décidé d'augmenter temporairement l'indemnité pour l'année 2020.

En termes de chiffres, voici l'année 2020 pour la fondation SLRS:

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
ACTIFS		
Liquidités		
Avoirs bancaires	322'718.53	362'381.16
Actifs circulants		
Débiteurs	358'136.70	293'626.85
Prov. pour pertes s/ débiteurs (ducroire)	-300.00	-300.00
Autres débiteurs	74'070.11	152'500.03
Actifs transitoires	2'780'920.47	2'865'566.10
	3'212'827.28	3'311'392.98
Immobilisations		
Titres	16'835'322.00	17'102'300.00
TOTAL DES ACTIFS	20'370'867.81	20'776'074.14
PASSIFS		
Fonds étrangers		
Créanciers	10'735.45	16'985.20
Autres créanciers	0.0	0.0
Réserve de fluctuation	575'000.00	575'000.00
Passifs transitoires	2'495'749.31	2'598'226.20
	3'078'484.78	3'190'211.40
Fonds TAR		
Fonds TAR des sources lumineuses	11'821'000.00	12'021'000.00
Fonds TAR des luminaires	5'333'000.00	5'433'000.00
	17'154'000.00	17'454'000.00
Fonds propres		
Capital de fondation	50'000.00	50'000.00
Bénéfice résultant du bilan		
Bénéfice reporté	81'862.74	74'049.95
Bénéfice annuel	6'520.31	7'812.79
	88'383.05	81'862.74
	138'383.05	131'862.74
TOTAL DES PASSIFS	20'370'867.81	20'776'074.14

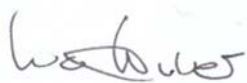
COMPTE DE RÉSULTATS 2020

	2020 CHF	2019 CHF
RECETTES		
TAR sur les sources lumineuses	2'808'544.57	2'862'005.21
TAR sur les luminaires	1'926'675.50	1'878'822.40
<i>Revenu net des services</i>	<i>4'740'827.61</i>	<i>4'740'827.61</i>
Produit des titres	181'737.35	307'356.55
Charges sur titres	-144'567.65	-154'827.60
<i>Produits financiers divers</i>	<i>37'169.70</i>	<i>152'528.95</i>
Produits extraordinaires	0.0	0.0
Charges extraordinaires	0.0	0.0
<i>Résultat neutre</i>		
TOTAL DES RECETTES	4'772'389.77	4'893'356.56
CHARGES		
Récupération des sources lumineuses	2'833'499.12	2'987'918.30
Récupération des luminaires	1'464'721.12	1'423'251.29
Etudes / expertises pour les sources lum.	0.00	4'099.85
Etudes / expertises pour les luminaires	0.00	10'000.00
<i>Charges de récupération</i>	<i>4'298'220.24</i>	<i>4'425'269.44</i>
Frais d'administration B'VM	150'000.00	150'000.00
Frais d'administration SENS	250'000.00	250'000.00
Autres frais d'administration	17'909.15	10'004.50
<i>Frais d'administration</i>	<i>417'909.15</i>	<i>410'004.50</i>
Conseil de fondation	27'381.55	27'709.75
Publicité, site Web et Internet	188'884.35	187'378.45
<i>Marketing et relations publiques</i>	<i>188'884.35</i>	<i>187'378.45</i>
Diminutions des revenus, perte s/ débiteurs	87'831.91	89'153.06
Frais postaux et bancaires, autres frais	45'642.26	46'028.57
<i>Autres charges</i>	<i>133'474.17</i>	<i>135'181.63</i>
Fonds TAR des s. lumineuses (dissolution TAR)	-200'000.00	-200'000.00
Fonds TAR des luminaires (dissolution TAR)	-100'000.00	-100'000.00
<i>Dissolution des fonds TAR</i>	<i>-300'000.00</i>	<i>-300'000.00</i>
TOTAL DES CHARGES	4'765'869.46	4'885'543.77
BÉNÉFICE ANNUEL	6'520.31	7'812.79

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration au sein du système SLRS pour la récupération des sources lumineuses et des luminaires.

Berne, avril 2021

Fondation suisse pour le recyclage des sources lumineuses et luminaires SLRS



Ivo Huber
Président



Silvia Schaller
Directrice